

Commune de Mandelieu-La Napoule

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

RESTAURATION DE L'ESPACE DE MOBILITE DU RIOU DE L'ARGENTIERE

-

« PROJET MINELLE »



Concertation publique au titre du Code de l'Urbanisme

Avril – Juin 2023



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. Des aménagements pour réduire le risque inondation et améliorer le cadre de vie, soumis à concertation publique	2
II. Une stratégie à l'échelle d'un bassin versant pouvant se montrer dévastateur	4
III. Description des aménagements prévus dans le projet Minelle	5
1. La restauration du lit du Riou de l'Argentière	6
2. L'organisation des déversements vers la plaine de Minelle	6
3. L'utilisation de la Plaine de Minelle	7
4. La création de deux nouveaux exutoires d'évacuation vers la Siagne	9
IV. Des travaux efficaces pour réduire la vulnérabilité du secteur face au risque inondation	10
V. Des aménagements hydrauliques pensés pour améliorer le cadre de vie	14
VI. Planning et coût prévisionnels de l'opération	20





I. Des aménagements pour réduire le risque inondation et améliorer le cadre de vie, soumis à concertation publique

Le Riou de l'Argentière est un fleuve méditerranéen qui prend sa source dans le massif de l'Estérel (83- Var) et dont l'embouchure se situe dans la partie urbaine de la commune de Mandelieu-La Napoule (06 – Alpes-Maritimes). Comme tous les cours d'eau méditerranéens, il est affecté par des crues éclairs et est à l'origine d'inondations sur les zones à enjeux situées sur sa partie aval, sur la commune de Mandelieu- La Napoule.

La commune de Mandelieu La Napoule a engagé un Programme d'action de prévention des Inondation (PAPI) labellisé en 2014 sur ce bassin versant dont l'action phare est la création d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues sur le lieu-dit des Barnières.

À la suite des inondations du 3 octobre 2015 ayant causé des pertes humaines dramatiques et de nombreux dégâts matériels, l'Agglomération Cannes Lérins a lancé une politique coordonnée du risque inondation avec le transfert par anticipation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 1er juin 2016 des communes à la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins (CACPL).

Il a donc été imaginé de restaurer l'espace de mobilité du Riou de l'Argentière au niveau des zones à enjeux et de créer une zone d'expansion de crue sur d'anciens vergers sur la commune de Mandelieu-La Napoule afin de répondre à plusieurs objectifs :

- renforcer le niveau de protection des populations sur la partie concernée de la zone de projet ;
- restaurer les milieux aquatiques particulièrement dégradés ;
- améliorer le cadre de vie par un remaniement paysager et urbain.

Les travaux sont répartis entre des aménagements hydrauliques dédiés à la prévention des inondations à hauteur de 17.4 M€ HT mais aussi des aménagements paysagers et routiers évalués à 8 M€ HT, portés par la commune et l'agglomération.

La totalité des travaux s'élève donc à un investissement de 25.4 M€ HT.

Cette opération fait l'objet d'une concertation publique au titre du Code de l'Urbanisme.

La concertation publique se déroulera du 21 avril au 23 juin 2023.

Les objectifs de cette concertation sont :

- d'informer la population sur les travaux envisagés ;
- de recueillir en amont, les avis de la population ;
- de faciliter l'adoption du projet par la population et donc de faciliter les travaux.





La concertation publique est présentée à la population sur la base du présent document mis à disposition et accompagné d'un registre permettant de recueillir les avis, remarques et propositions de la population, selon les modalités, délibérées et approuvées par le conseil communautaire, suivantes :

- Une mise à disposition du présent dossier et du registre au format numérique sur les sites internet de l'Agglomération Cannes Lérins et de la commune de Mandelieu-La Napoule et ce pendant toute la durée de la concertation

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

[https://mandelieu.fr/concertation VergersMinelle](https://mandelieu.fr/concertation_VergersMinelle)

- Une mise à disposition du présent dossier et du registre au format papier, afin de faciliter l'accès aux personnes dépourvues de moyens numériques, dans les lieux et horaires de permanence définis ci-après.
- Toutes observations et propositions pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de la concertation, à l'adresse suivante :

enquete-publique@cannespaysdelerins.fr

- Il est prévu 3 permanences assurées par les agents Cannes Lérins en mairie de Mandelieu-La Napoule située Avenue de la République, selon le calendrier suivant :

Mercredi 10 mai 2023 de 08h30 à 12h00

Mardi 30 mai de 13h30 à 17h00

Mercredi 21 juin de 13h30 à 17h00

- Une réunion publique se tiendra **mardi 13 juin 2023 à 18h00** au **Centre d'Exposition et de Congrès**, 806 avenue de Cannes, 06210 Mandelieu-La Napoule.



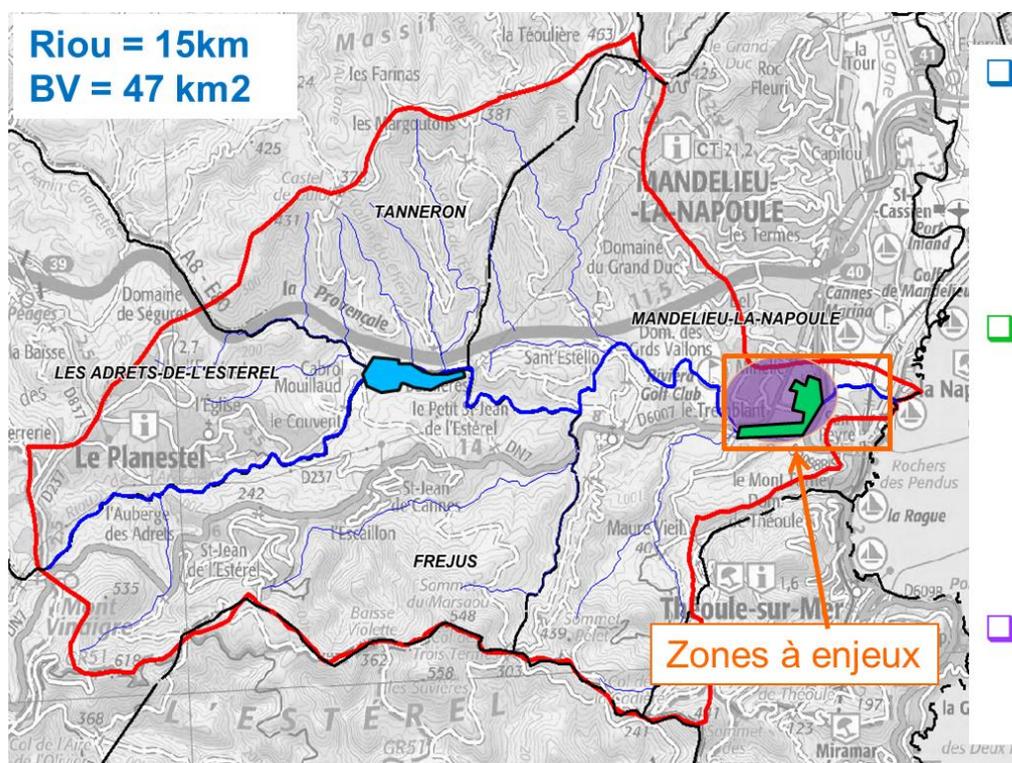
II. Une stratégie à l'échelle d'un bassin versant pouvant se montrer dévastateur

L'évènement du 3 octobre 2015 a posé la question de la possibilité d'assurer un niveau de sécurisation accru pour les secteurs à enjeux situés sur la commune de Mandelieu-La Napoule, en couplant l'action du barrage des Barnières à une restauration des milieux aquatiques et de la morphologie de la rivière.

Les deux catastrophes naturelles inondations du 23/24 novembre et 1^{er} décembre 2019 ont fortement impacté le territoire de Mandelieu- La Napoule et ont particulièrement affecté le cours d'eau du Riou de l'Argentière et les enjeux situés à l'aval.

Il a donc été imaginé de regrouper les actions de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation à travers une stratégie globale d'aménagement du bassin versant du Riou de l'Argentière décomposée en 3 actions phares :

- La création d'un ouvrage de ralentissement des crues des Barnières ;
- La restauration de l'espace de mobilité et la zone d'expansion de crue du « Projet Minelle » ;
- La mise en place de protections du bâti réalisée en 2021-2022 sur les copropriétés situées sur le boulevard de la Tavernière grâce notamment à la pose de batardeaux automatiques sur les parkings collectifs souterrains.



Ouvrage de ralentissement des crues des Barnières

→ Objectif : Réduire les débordements d'une crue cinquantennale

Restauration de l'espace de mobilité du Riou de l'Argentière (Minelle)

→ Barnières + Aménagements à l'aval : Réduire les débordements d'une crue centennale

Mise en place de protections du bâti

Figure 1 : localisation des opérations principales sur le bassin du Riou de l'Argentière



III. Description des aménagements prévus dans le projet Minelle

Suite aux inondations de 2019, la philosophie du projet « Minelle » a été revue dans sa majeure partie afin de favoriser un aménagement plus intégré sur la plaine de Minelle pour accompagner les débordements, qui se font naturellement, du Riou de l'Argentière vers le bassin versant de la Siagne.

Le projet Minelle a donc été pensé afin d'améliorer la protection des personnes et des biens face au risque inondation et d'allier l'intégration paysagère et la protection environnementale sur un secteur présentant un fort potentiel écologique.

Ainsi, le nouveau projet est constitué de 4 actions complémentaires :

- 1 - la restauration du lit du Riou de l'Argentière
- 2 - les déversements vers la plaine
- 3 - l'utilisation de la plaine de Minelle
- 4 - la création de deux exutoires vers la Siagne

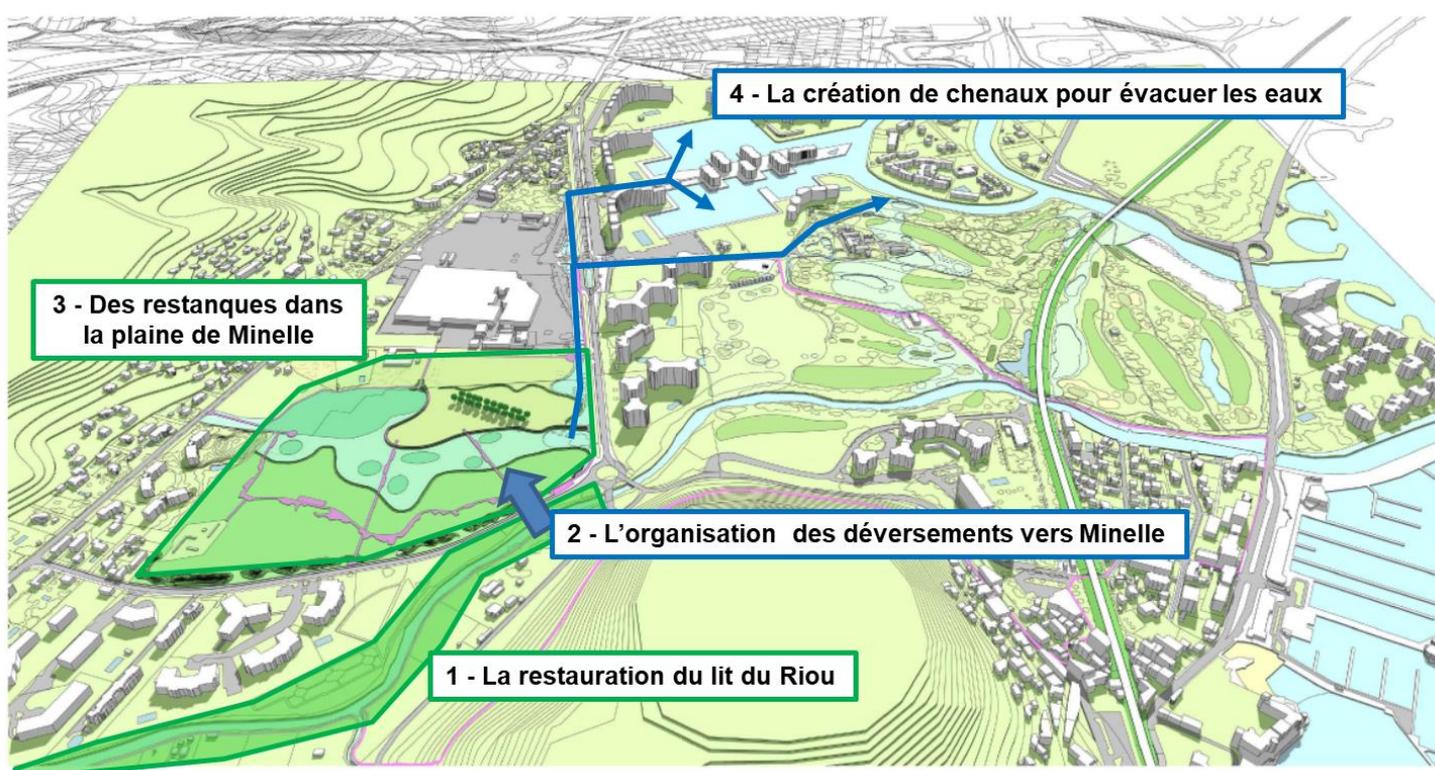


Figure 2 : Organisation des aménagements au sein du projet Minelle





1. La restauration du lit du Riou de l'Argentière

Cet aménagement permet de redonner de la place latéralement au cours d'eau en retravaillant le profil en travers et les berges, ce qui permettra, au-delà d'augmenter la capacité hydraulique du Riou de l'Argentière, d'améliorer la qualité du milieu naturel en réouvrant des milieux propices à la recolonisation des espèces. De plus, le cours d'eau sera retravaillé d'un point de vue paysager permettant de créer des chemins piétonniers à proximité afin de créer un lien social entre le cours d'eau et la population.

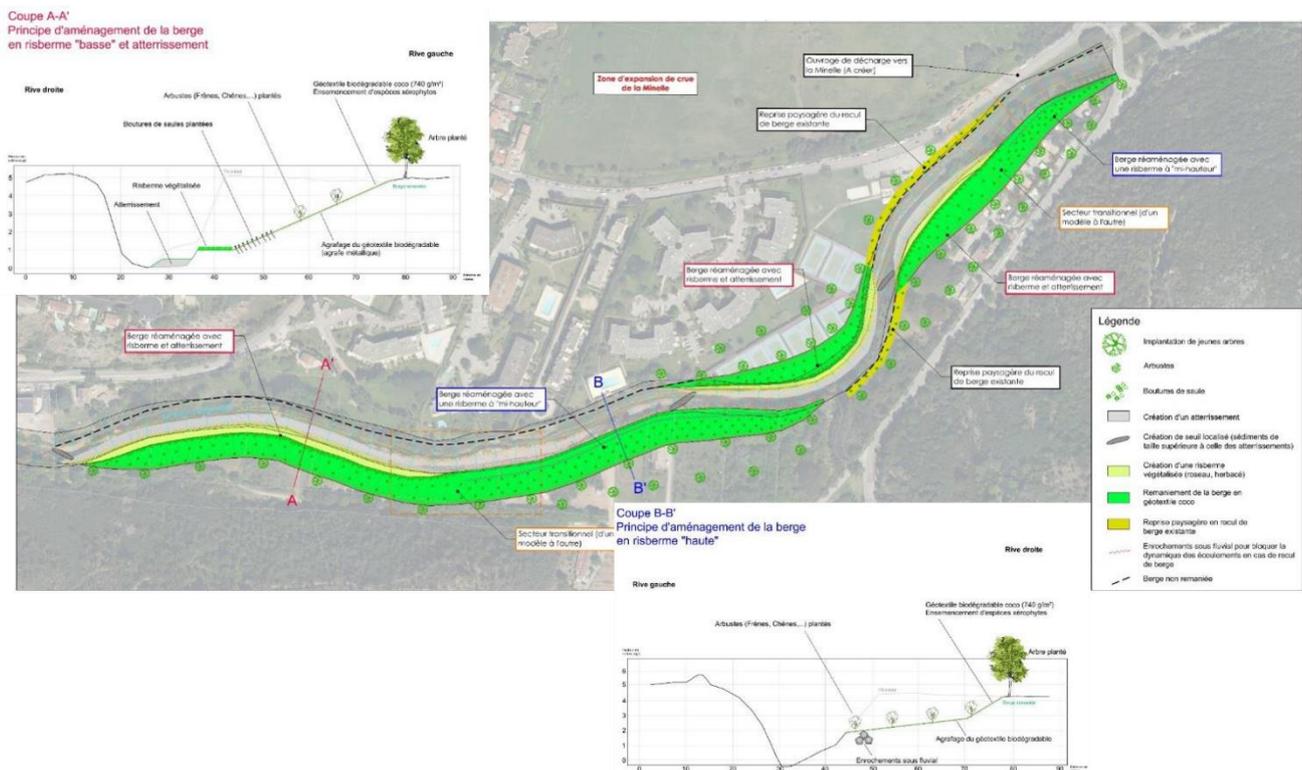


Figure 3 : Esquisses de la restauration du lit du Riou

2. L'organisation des déversements vers la plaine de Minelle

Actuellement, en période de crue, les débordements du Riou s'effectuent en amont des 3 ponts et se dirigent vers la plaine de Minelle puis vers le bassin versant de la Siagne.

Aussi, en période de crue, la plaine de Minelle, zone vierge d'habitation, sera aménagée pour recueillir et ralentir les débordements du Riou de l'Argentière. L'objectif est donc de canaliser les débordements du Riou vers la plaine en créant un organe de connexion entre les deux espaces (cf. figures 8 et 9).



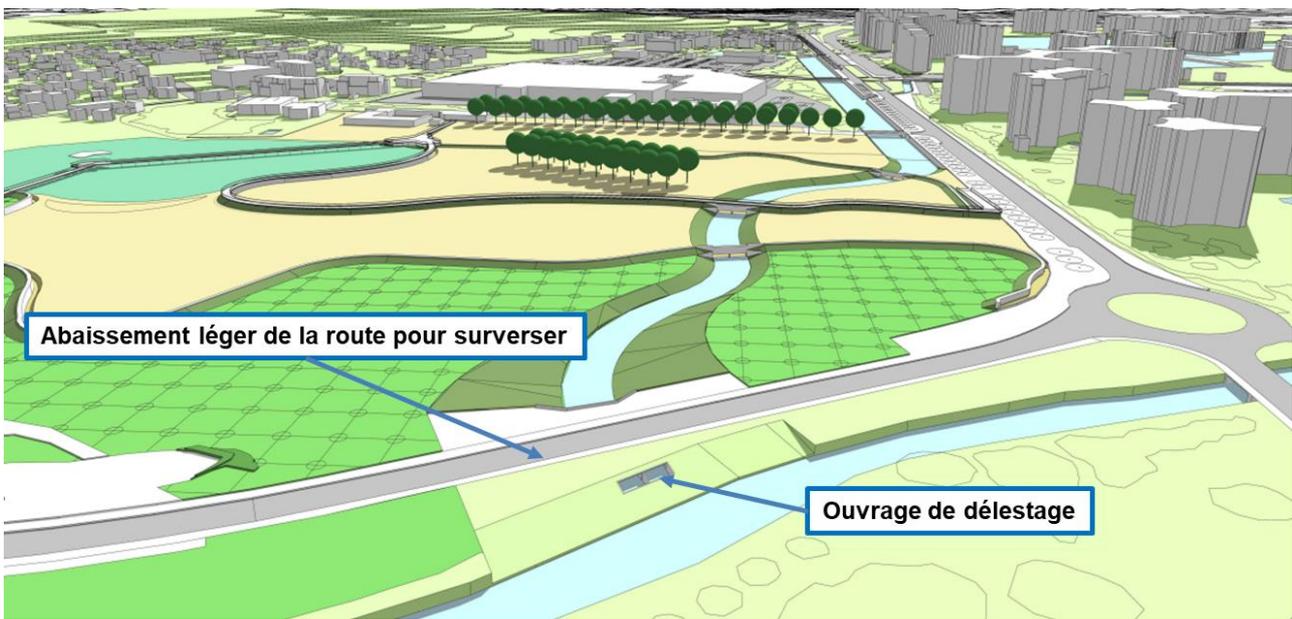


Figure 4 : Esquisse de l'organe de connexion du Riou vers la Plaine de Minelle – vue du Riou



Figure 5 : Esquisse de l'organe de connexion du Riou vers la Plaine de Minelle – Vue de la Plaine de Minelle

3. L'utilisation de la Plaine de Minelle

La Plaine de Minelle possède un potentiel hydraulique et écologique à ce jour inexploité. Les aménagements prévus permettront d'une part de ralentir les débordements du Riou de l'Argentière, de valoriser le potentiel écologique de ce secteur et de créer un espace naturel en milieu urbain, accessible au public hors période de crue.

En effet, en période de crue, les restanques permettront de ralentir les écoulements et de les canaliser dans une douve longeant l'avenue Maréchal Juin (cf. figure 10).





En période « normale » les restanques seront accessibles au public à travers la création d'un parcours de promenade permettant de conserver un îlot de fraîcheur en zone urbaine avec une dimension esthétique et paysagère (cf. figure 11).



Figure 6 : Fonctionnement des aménagements de la Plaine de Minelle en période de crue

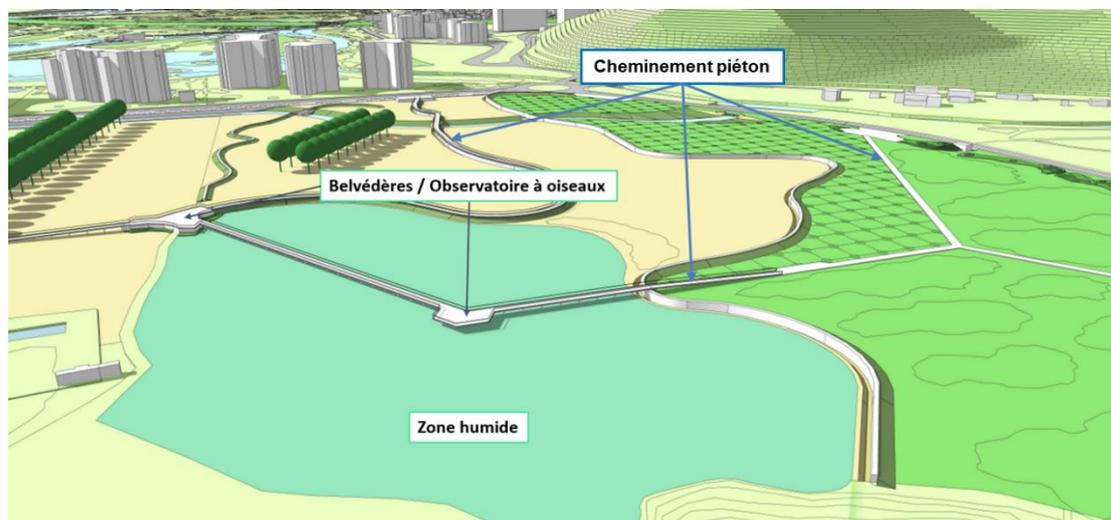


Figure 7 : Esquisse des accès à l'espace naturel en période normale



4. La création de deux nouveaux exutoires d'évacuation vers la Siagne

Les flux s'écoulant à travers la douve, le long de l'avenue Maréchal Juin, seront dirigés dans un premier temps vers la Siagne par un chenal à ciel ouvert longeant la route du Golf et se jetteront dans la Siagne par l'ancienne confluence avec le Riou, toujours visible de nos jours.

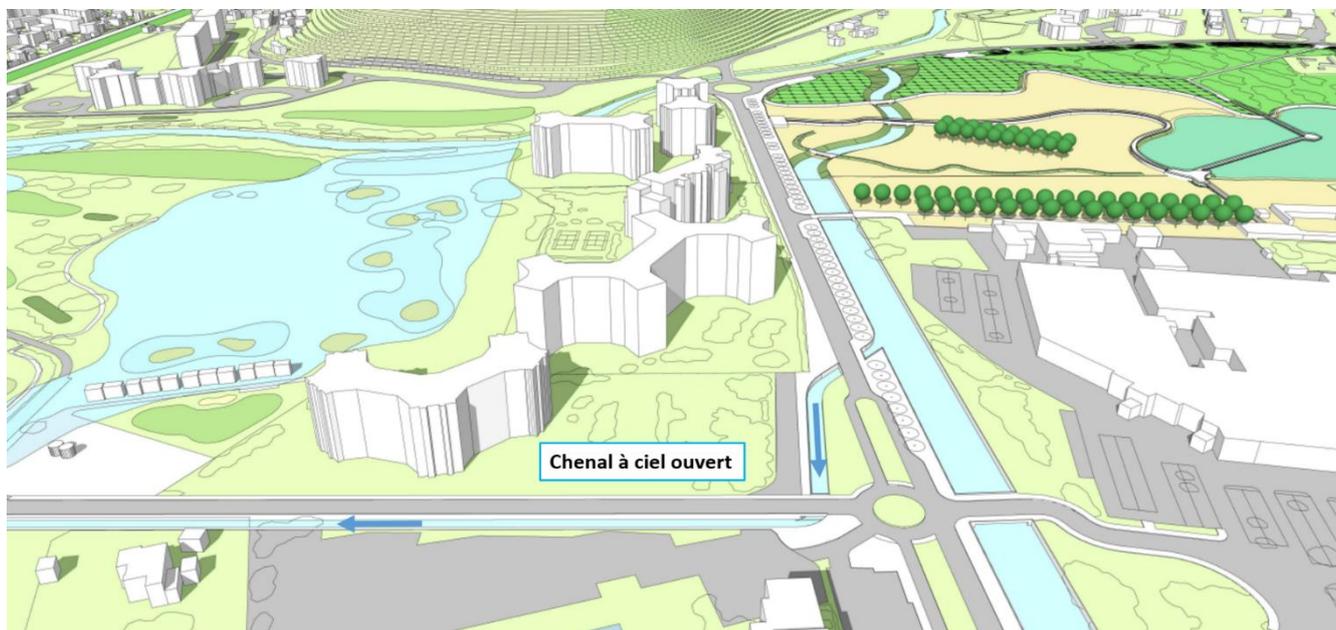


Figure 8 : Esquisse de l'évacuation des eaux à travers le chenal du golf

La douve se poursuit par la suite jusqu'au niveau du port où l'eau sera dirigée à travers un ouvrage enterré sous la voirie pour être rejetée dans le port.

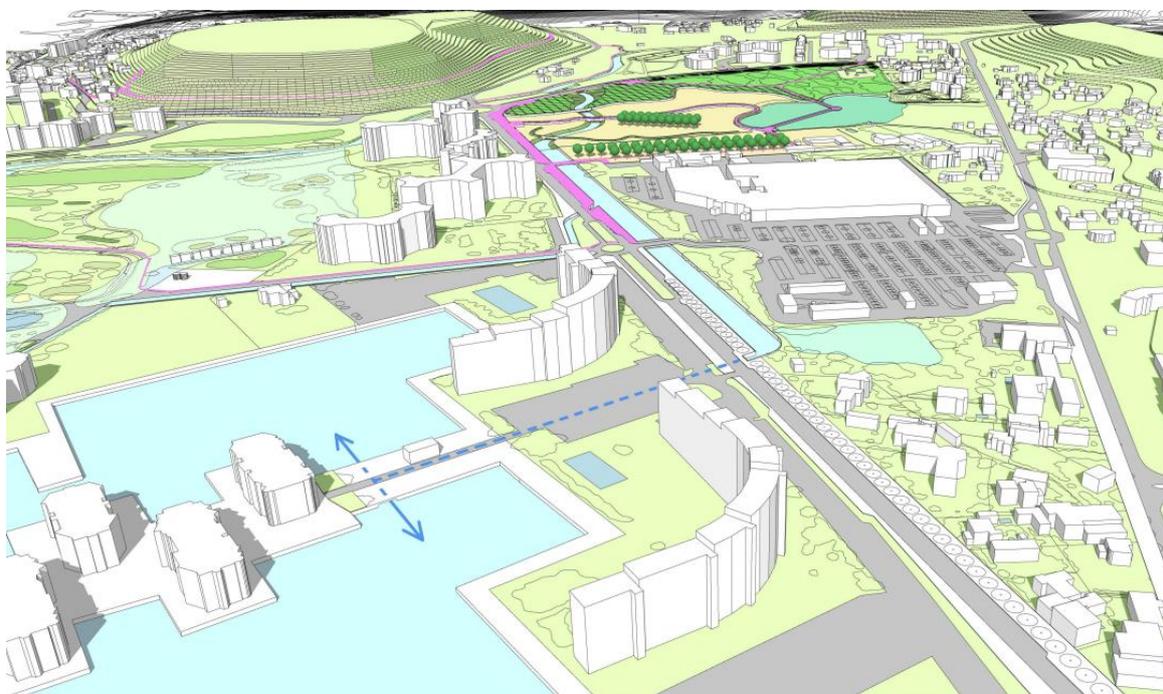


Figure 9 : Esquisse de l'évacuation des eaux dans le port à travers l'ouvrage enterré

Le projet d'aménagement consiste également à supprimer l'autopont actuel, permettant de réduire les vitesses de circulation automobile et de créer des cheminements doux pour





retrouver des espaces de mobilité apaisés, et faciliter les déplacements notamment piétons entre l'avenue de Fréjus et les Marinas.

IV. Des travaux efficaces pour réduire la vulnérabilité du secteur face au risque inondation

Les aménagements prévus dans le cadre du projet Minelle ont fait l'objet de modélisations hydrauliques afin de démontrer leur efficacité dans la mise en sécurité des biens et des personnes dans la zone d'influence du projet.

Ces modélisations ont été réalisées pour une pluie de période de retour centennale (probabilité d'une pluie exceptionnelle se présentant une fois tous les 100 ans) ainsi que pour la pluie d'Octobre 2015. En effet l'évènement catastrophique de 2015 correspond à une pluie supérieure à la centennale qui a marqué le territoire de la CACPL et a été intégrée dans les documents de référence tel que le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) ou le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)

Le projet a aussi été étudié à l'échelle de la stratégie globale afin de démontrer la cohérence hydraulique des actions portées sur l'intégralité du bassin comme présentées ci-dessus.

Les résultats présentés ci-dessous permettent de montrer l'efficacité et la cohérence des grandes actions du bassin mais aussi de prouver l'autosuffisance du projet qui réduit les hauteurs et vitesses des débordements du Riou de l'Argentièrre au niveau de la zone à enjeux.





Figure 10 : Hauteurs pour une crue centennale à l'état actuel

En état actuel, les hauteurs d'eau atteignent jusqu'à 1.90 m pour une crue centennale*.

*Une crue centennale est une crue qui a 1% de chance de survenir chaque année. Cette crue est plus faible que les événements de 2015 et 2019.



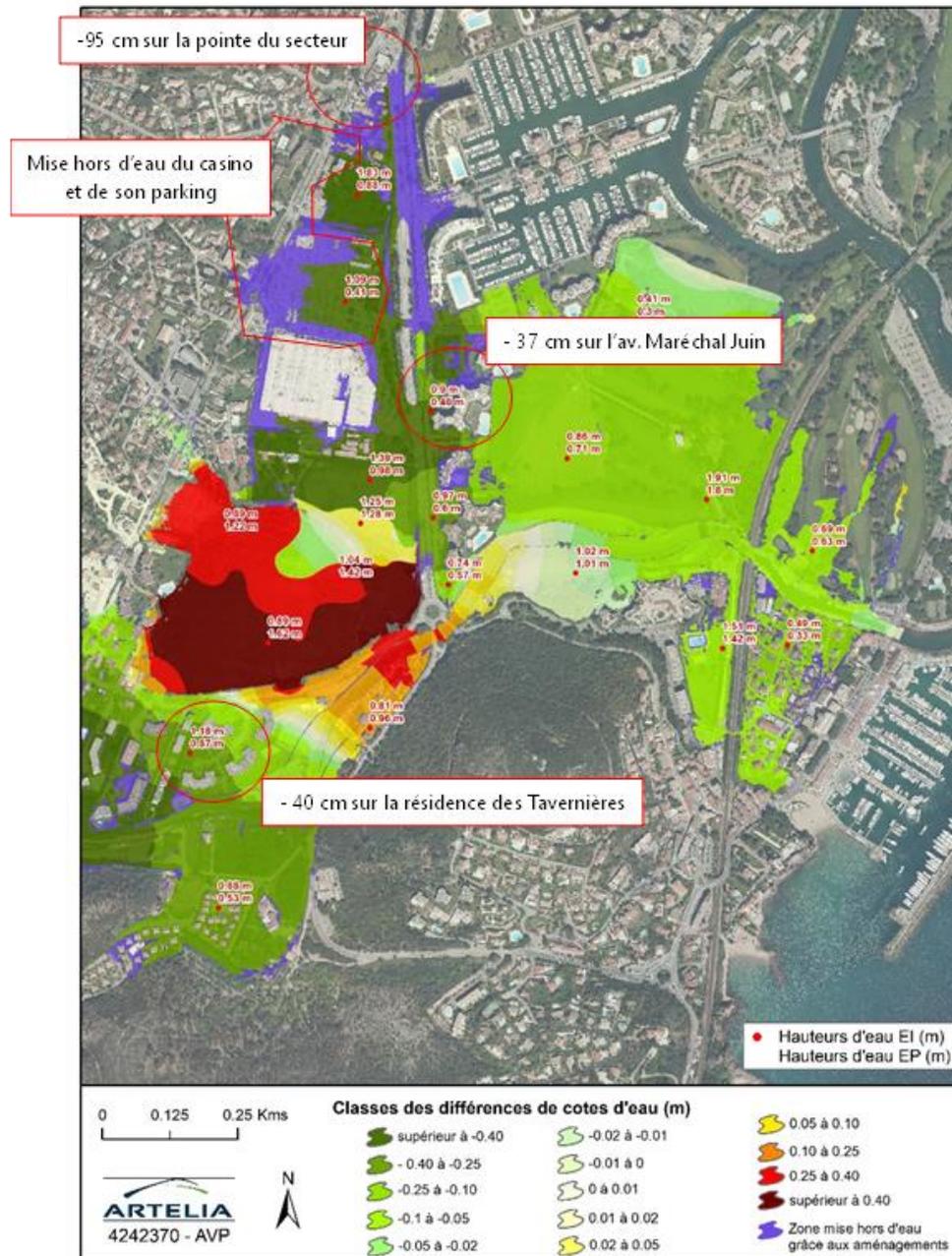


Figure 11 : Différences de hauteur d'eau entre l'état actuel et projeté pour une crue centennale



DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

RESTAURATION DE L'ESPACE DE MOBILITE DU RIOU DE L'ARGENTIERE

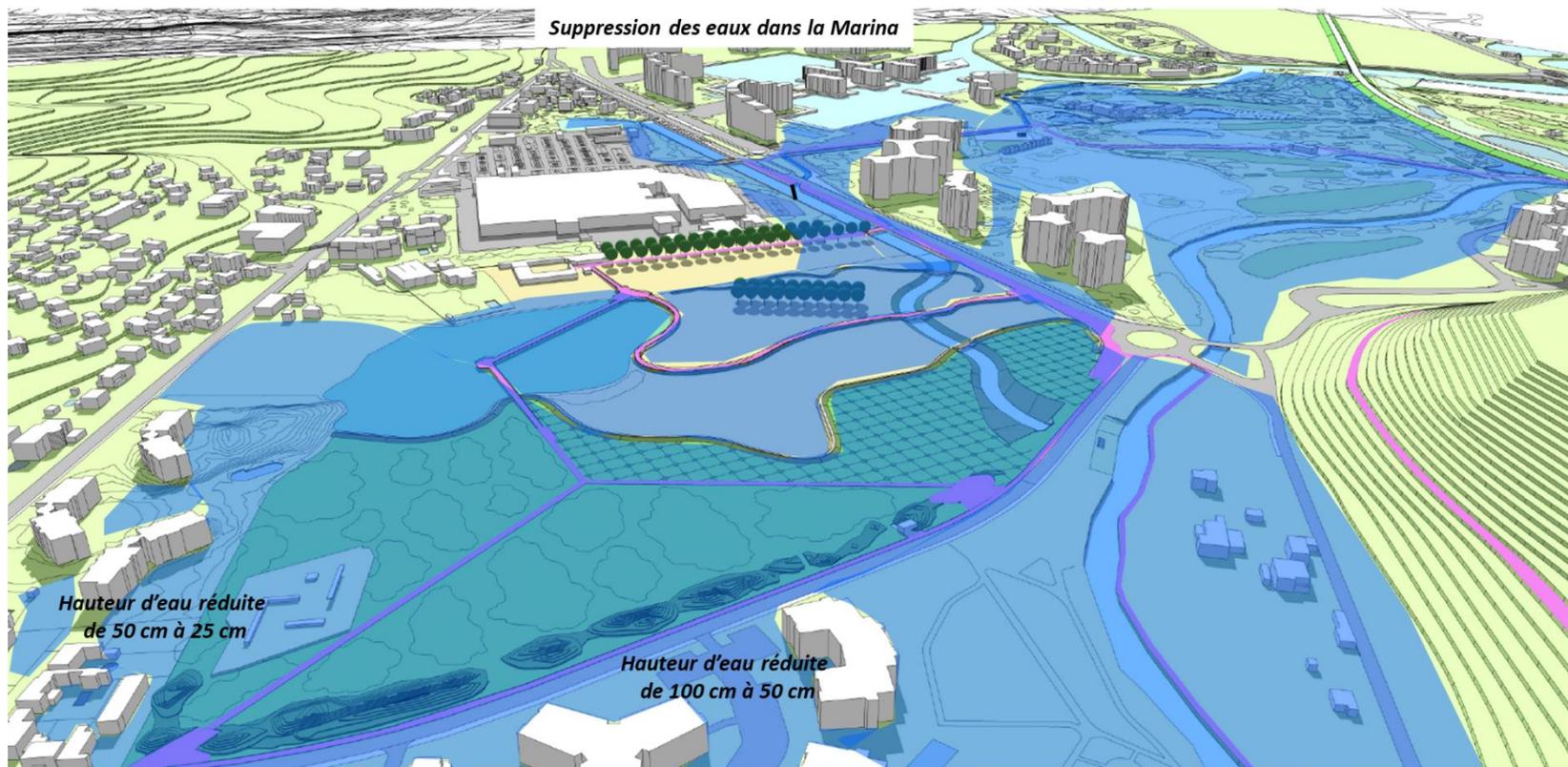


Figure 12 : Fonctionnement des aménagements en période de crue et réduction des hauteurs d'eau





V. Des aménagements hydrauliques pensés pour améliorer le cadre de vie

Le projet est accompagné d'un remaniement paysager et urbain afin d'améliorer le cadre de vie, repenser l'interaction des circulations automobiles et piétonnes et créer un cheminement doux afin de rendre la plaine de Minelle accessible au public en période normale.

Les études du projet hydraulique sont donc conjointement menées avec un architecte expert dans les aménagements de protection aux risques naturels pour penser à l'interaction des aménagements avec les usagers du secteur. Ainsi le futur aménagement permettra de recréer un lien social entre le cours d'eau et les administrés.

Ainsi les aménagements paysagers et urbains pensés à ce stade sont les suivants :

- La création d'un cheminement au sein de la Plaine de Minelle
- La restructuration de l'avenue Maréchal Juin
- La création d'espaces verts tout au long du chemin de l'eau

Des premières esquisses ont été réalisées et sont présentées ci-après.



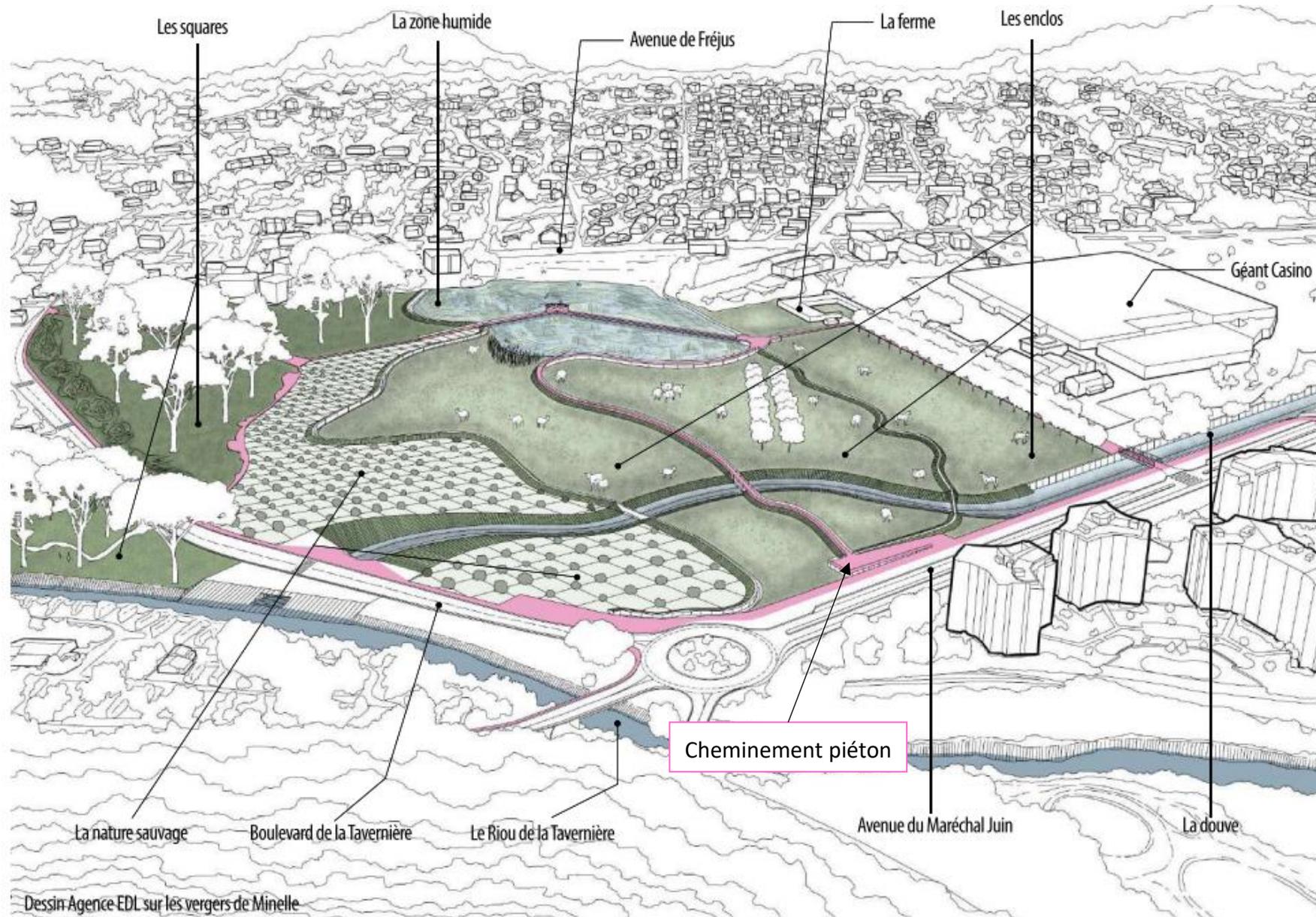


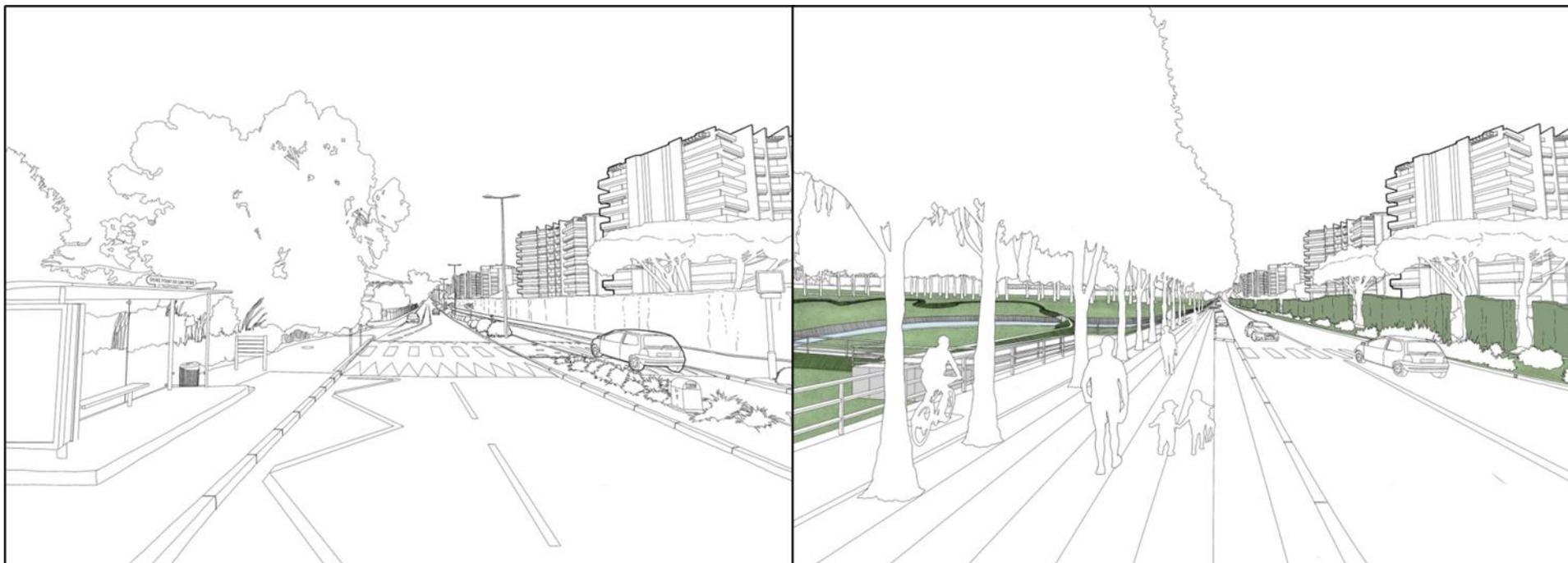
Figure 13 : Esquisse globale paysagère des vergers de Minelle





Figure 14 : Zoom sur l'aménagement du cheminement piéton à travers la plaine de Minelle (vue depuis l'avenue Maréchal Juin)





Etat actuel

Etat projeté

Figure 15 : Esquisse de l'avenue Maréchal Juin actuelle (à gauche) et aménagée (à droite)



DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

RESTAURATION DE L'ESPACE DE MOBILITE DU RIOU DE L'ARGENTIERE



Etat actuel

Etat projeté

Figure 16 : Esquisse des aménagements des espaces verts au niveau du croisement de l'avenue Maréchal Juin et de la route du Golf



DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

RESTAURATION DE L'ESPACE DE MOBILITE DU RIOU DE L'ARGENTIERE



Etat actuel

Etat projeté

Figure 17 : Esquisse de du chenal du Golf vers la Siagne



DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

RESTAURATION DE L'ESPACE DE MOBILITE DU RIOU DE L'ARGENTIERE





VI. Planning et coût prévisionnels de l'opération

PLANNING PREVISIONNEL

- Avril-Juin 2023 : concertation publique**
- Septembre 2023 : dépôt des dossiers réglementaires avec le bilan de la concertation publique**
- Été 2024 : enquête publique**
- Début 2025 : obtention des autorisations**
- 2025 : études PRO et DCE**
- 2026 : début des travaux**

COUT PREVISIONNEL

Au stade faisabilité, les travaux sont estimés à :

25.4 M€

(dont 5 M€ dédiés à l'abaissement de l'autopont)

